



Les échos de VAOUR

Le Mot du Maire

Dans le dernier journal, je vous faisais part de mes préoccupations concernant LA POSTE.

Je ne pensais pas que les problèmes pour nous arriveraient si vite.

En réduisant de façon autoritaire, les heures d'ouverture du Bureau de Poste au public et en occultant la convention signée en 2006 avec la Communauté de Communes ; la Direction de LA POSTE semble avoir choisi la confrontation plutôt que la concertation.

Cela nous replace bien dans le contexte actuel de ce qui se passe au niveau national où, avec le report de la loi sur les lycées et « le recul » de la loi sur le travail le dimanche, seul le rapport de force paraît plus efficace que la négociation avec les décideurs.

Aujourd'hui, nous sommes dans l'attente d'une réponse de la Direction aux revendications que nous leur avons faites lors de la réunion du 5 décembre ; mais si nous n'obtenons pas satisfaction rapidement, il faudra se mobiliser pour défendre notre bureau de Poste.

En y ajoutant la fermeture des deux Bars Restaurants, notre village subit une mauvaise période en cette fin d'année. Certes nous en avons vu d'autres, mais cette fois ça se complique car la conjoncture ne va pas nous aider.

C'est donc sans baisser les bras mais avec réalisme que nous allons aborder cette nouvelle année 2009, après cette période de fêtes qui je l'espère vous permettra de passer d'agréables moments en famille ou entre amis, loin des soucis de la vie quotidienne.

L'ensemble du Conseil Municipal se joint à moi pour vous souhaiter de bonnes fêtes et une bonne et heureuse année 2009 et nous vous invitons à nous retrouver pour « Le Pot du Nouvel An » qui aura lieu le samedi 10 janvier à 18 H 30, dans la salle des fêtes de VAOUR.

Georges BOUSQUET

Georges BOUSQUET tient sa permanence le vendredi après-midi, sur **rendez-vous**.
(Tél. : 05 63 56 30 41)

Djemel BOURAHLA tient une permanence le lundi après-midi quand son service le lui permet
(Tél. : 05 63 56 30 41)

Gérard LANOYE tient une permanence tous les jeudis matin de 9 h à 12 h.

Vœux du conseil municipal

Nous vous attendons pour les vœux du Conseil Municipal le samedi 10 janvier 2009 à 18h 30 à la Salle des Fêtes de Vaour.

Le prochain conseil municipal (à la mairie) :
Le 15 janvier 2009 à 20h 30.

Etat Civil

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux habitants :

M. Réginald LEMASSON et Mlle Dominique DUREL

Et à :

Tao KULIK, fils de Rémi KULIK et Coline PEPIOT, né le 28 novembre 2008.

Frédérique PITAVAL

INFORMATION DU PAYS DE L'ALBIGEOIS ET DES BASTIDES.

Sur Internet, le Pays à la loupe

Une crèche, un producteur, des données sur l'économie, des cartes sur l'habitat, des infos sur l'agriculture... Voilà www.observatoire-albigeois.org, un nouveau site qui ne manque pas de ressources.

L'observatoire www.observatoire-albigeois.org du Pays, consultable d'un clic sur Internet, permet aux habitants, aux acteurs et élus du Pays de l'Albigeois et des Bastides de mieux connaître leur territoire.

On y trouve, par exemple, les producteurs en vente directe. Ils présentent, photos à l'appui, leur ferme et produits : viande, pain, miel... De nombreuses fiches proposent de découvrir les services à la population (crèches, points d'accès à internet, maisons de retraite...) ou encore les associations et activités culturelles.

Sur cet observatoire du Pays, on peut également rechercher un logement communal à louer, un terrain communal à acheter... le tout en quelques clics. Toutes les informations pratiques, comme les adresses et téléphones, sont ainsi facilement accessibles. L'ensemble est illustré de cartes de localisation et de photos.

L'observatoire permet également de mieux connaître son territoire et sa commune en accédant à des cartes dynamiques, à des documents ou des articles. De nombreuses thématiques sont abordées depuis l'économie et l'emploi, l'environnement ou l'habitat, la culture et les services à la population.

Alors n'attendez plus. Pour trouver des pommes ou un fromage de chèvre produits localement, chercher une crèche pour votre petite dernière ou réaliser une carte de votre village, rendez-vous d'un clic sur www.observatoire-albigeois.org.

(Ce site réalisé avec le concours de la région et de l'Europe dans le cadre du programme PRAI Midi-Pyrénées)

INFORMATION DU SICTOM DU PAYS CORDAIS

A compter du 1^{er} janvier 2009, un nouveau prestataire assurera la collecte des déchets ménagers sur notre territoire, la société **Véolia Propreté**.

Afin d'une part de maîtriser le coût de ce nouveau marché et d'autre part de prendre mieux en compte l'impact de la fréquentation touristique, les fréquences de collecte seront désormais adaptées en fonction des saisons.

Collecte des Ordures ménagères

Collecte hebdomadaire en période hivernale (septembre à juin) : le mercredi

Collecte bi-hebdomadaire en période estivale (juillet et août) : les mercredis et les samedis

Collecte des emballages ménagers recyclables

Collecte tous les quinze jours en période hivernale (octobre à avril) : 1 mardi sur 2 (semaine impaire)

Collecte hebdomadaire en période estivale (mai, juin, septembre) : le mardi

(juillet et août) : le lundi

Informations Municipales

REALISATIONS ET TRAVAUX A VENIR

Si vous êtes venus au centre du village, vous avez pu constater que le plus gros des travaux concernant la traversée de village sont maintenant réalisés.

Quelques travaux restent à terminer : raccordement de la place et du nouveau caniveau, pose de panneaux, peintures sur la chaussée. Ces travaux devraient être faits en janvier, ainsi que la pose des panneaux pour indiquer les nouveaux sens uniques (rue de la Poste, partie ouest du bourg).

Des buses récupérées ont été mise dans le fossé route de Fontbouno, celui-ci a pu être comblé fournissant ainsi de nouvelles places de stationnement.

Le terrassement de la nouvelle plateforme des ordures ménagères route de Belaygue a été réalisé en profitant de la présence des entreprises de travaux publics. Elle a été mise en service le 22 décembre 2008. Il reste à terminer un aménagement paysager de ce lieu.

PLUS DE CIVISME, S'IL VOUS PLAÎT

Le manque de civisme étant encore d'actualité, les employés communaux sont toujours confrontés au problème de poubelles. Il est pourtant facile de soulever quelques couvercles de containers pour en trouver un où il reste de la place au lieu d'entasser dans les deux ou trois premiers. Les sacs poubelles qui dépassent sont systématiquement déchiquetés par les chiens errants et leur contenu se trouve éparpillé.

GRAINS CONTRE LES RONGEURS

Afin d'éviter la prolifération des rats et des souris, la Mairie met à votre disposition du grain empoisonné contre les rongeurs.

ADDUCTION D'EAU

Nous avons eu deux ruptures de canalisation, le vendredi 28 novembre puis le samedi 29 novembre qui ont provoqué le désagrément habituel, à savoir une eau trouble. Tout était rentré dans l'ordre le mercredi 3 décembre.

Courrier des Lecteurs

Le comité de rédaction du Courrier des Lecteurs vous souhaite des Joyeux Fêtes et des meilleurs vœux pour cette fin d'année. Nous sommes déçus de ne pas avoir eu du courrier ce trimestre. Cela veut-il dire que vous êtes satisfait de tout ce que fait la municipalité ?!

Vous avez cependant constaté que les précédents courriers reçus ont amené des changements.

A vos plumes : nous attendons vos courriers...

**Le prochain numéro des Echos de Vaour paraîtra
fin mars/début avril.
Merci de nous faire parvenir vos courriers des lecteurs
dans la première quinzaine du mois de mars.**

CONSEIL MUNICIPAL du 7 octobre 2008

Présents : Mesdames STRAUCH, CASQUEL, PITAVAL, Messieurs BOURAHLA, GREZES, LANOYE, LAFAGE, SORIN

Absents et Excusés : Madame RIVERA-JARA et Monsieur GUENEE

Monsieur GREZES a été élu secrétaire de séance.

Désignation des délégués au SIVU VOIRIE CANTON DE VAOUR

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de revenir sur la désignation des délégués au SIVU VOIRIE CANTON DE VAOUR qui a été validée par délibération du 14 Mars 2008.

En effet, cette délibération prévoyait la désignation d'un délégué titulaire et d'un suppléant, alors qu'il y a lieu de désigner uniquement deux délégués conformément aux statuts du syndicat.

Il est alors procédé au vote après appel de candidatures au sein des membres présents ; Monsieur Georges BOUSQUET et Monsieur Christian LAFAGE se portant candidats.

A l'issue du vote, sont désignés comme délégués au Syndicat de la Voirie du Canton de VAOUR et élus à l'unanimité :

- Monsieur Georges BOUSQUET
- Monsieur Christian LAFAGE.

La présente délibération annule et remplace la précédente en date du 14 Mars 2008, visée en Préfecture le 20 Mars 2008.

Questions diverses.

Monsieur le Maire fait une présentation des plans du projet de travaux pour aménager en appartement l'ancien cabinet médical.

Pour le bâtiment de la Perception, il y a lieu de prévoir un programme d'investissement pour la zinguerie. D'autres travaux sont également à prévoir :

- changer le revêtement du sol ;
- isoler et doubler le mur de la façade sud ;
- poser des fenêtres double vitrage.

Il est nécessaire de chiffrer correctement le coût global de ces travaux afin de pouvoir déposer des dossiers de demandes de subvention auprès du Conseil Général du Tarn et peut-être aussi au Conseil Régional.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande de Monsieur TERMES et de Madame FRANCOIS qui souhaitent dégager le chemin rural de Aymés vers Pauchou, dit au cadastre « chemin rural de Aymés à VAOUR », en coupant les arbres qui ont envahi l'assiette du chemin et qui le rendent impraticable.

Il y a plusieurs demandes de location de logements municipaux. Pour choisir, il convient de prendre en compte l'école et les pompiers bénévoles. Les critères de choix retenus par l'ancien conseil municipal sont à réexaminer à un prochain conseil municipal.

Alain Grèzes

CONSEIL MUNICIPAL du 16 octobre 2008

Présents : Madame STRAUCH, Messieurs LANOYE, LAFAGE, GUENEE.

Madame PITAVAL absente a donné pouvoir à Monsieur Georges BOUSQUET

Absents et Excusés : Mesdames CASQUEL, RIVERA-JARA, Messieurs SORIN, BOURAHLA, GREZES.

Madame STRAUCH a été élue secrétaire de séance.

Approbation du Compte rendu de l'enquête publique relative à la vente de portions de chemins ruraux désaffectés au profit de Monsieur et Madame RAMETTE Luc Et Achat par la commune de VAOUR, de deux portions de terrains appartenant à Madame COUVELEARE RAMETTE Myriam.

Monsieur le Maire rappelle que conformément à la décision du conseil municipal du 24 avril 2008, il a été procédé à l'enquête publique concernant :

Suite page 7.....

Informations Municipales

a)– La régularisation du tracé du chemin d'accès à la station d'épuration de VAOUR qui avait été réalisé par erreur sur une parcelle appartenant à Madame COUVELEARE-RAMETTE Myriam

b)– Pour la cession de Madame COUVELEARE RAMETTE Myriam à la commune de VAOUR, d'une portion de la parcelle N°231 de la section A pour les besoins de la mise en place d'un poteau incendie destiné à la défense du lotissement de Sacourieu.

En contre partie :

Pour la demande de Madame COUVELEARE RAMETTE Myriam à la Commune de VAOUR, de se rendre « acquéreuse » de trois petites portions de chemins ruraux désaffectés et fermés qui jouxtent de part et d'autre les parcelles agricoles qu'elle possède avec son époux au lieu-dit « Félou », et une portion de chemin rural qui jouxte sa parcelle N°231 de la section A.

Les conclusions de Monsieur Jean-David ROOCKX, Commissaire Enquêteur dans le cadre de l'enquête qui lui a été confiée du 26 Août 2008 au 25 Septembre 2008, par arrêté du Maire de VAOUR du 25 juillet 2008, visé en Préfecture le 29 juillet 2008 ; n'amène aucune observation de sa part ; en conséquence le conseil municipal peut engager les démarches administratives et notariées concernant cette vente.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal,

- considérant les conclusions de Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- Réitère sa volonté de vendre à Monsieur et Madame COUVELEARE-RAMETTE Luc, les portions de chemins ruraux susnommés pour « l'Euro Symbolique ».

Et d'acheter à Madame COUVELEARE RAMETTE Myriam ; la portion de terrain (nouveau chemin) desservant la station d'épuration et la portion de terrain de la parcelle N°231 de la section A pour « l'Euro Symbolique ».

- Charge Monsieur Georges BOUSQUET, de signer toutes les pièces administratives et notariées relatives à cette vente et à cet achat.

Délégué Communal à la Grippe Aviaire.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur « le Plan de Prévention de la Grippe Aviaire »,

- Vu la demande des services de la Préfecture demandant à ce que soit nommé un délégué communal dans le cadre de l'application de ce Plan,

Après en avoir délibéré, décide de nommer en qualité de Déléguée Communale à la Grippe Aviaire, Madame Léonore STRAUCH, qui s'est portée candidate.

Questions diverses.

Plateforme de stockage des containers poubelles, route de Belaygue :

Le reprofilage de la plateforme de stockage des containers est terminé. Il a été réalisé par l'Entreprise Didier MAFFRE. Coût des travaux 4 000 € TTC

Le Conseil Municipal décide de faire procéder à son goudronnage pour une question de propreté et d'entretien du lieu. Ce complément financier sera pris sur le Budget de la Voirie (2 000 à 2 500 €). L'aire sera ensuite clôturée et de petits arbres seront plantés.

Stationnement sortie du village, Route de Fontbouno : présentation du devis de travaux de l'entreprise Didier MAFFRE 4 120 € TTC

Information sur la Poste de VAOUR :

La titulaire actuelle du Bureau de la Poste de VAOUR va être mutée sur le département du Tarn et Garonne. En place depuis plus de 18 ans sur VAOUR, elle et son mari avaient contribué au maintien et à la progression des activités du Bureau de VAOUR, de par leur travail quotidien et investissement personnel au service de la population locale.

Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal de l'entretien qu'il a eu avec le Responsable du Secteur de CORDES dont fait partie le bureau de VAOUR qui est venu lui annoncer qu'à partir du 1er janvier 2009, au vu des statistiques relatives au Bureau de VAOUR, il est prévu une ouverture à la demi-journée les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis et fermeture le samedi matin.

Monsieur le Maire dit qu'il ne se satisfait pas de cette perspective. Le bureau de VAOUR reste le dernier du canton et il rappelle que la convention territoriale signée avec la Poste dans le cadre de la Communauté de Communes en 2003, permettait d'assurer le maintien du Bureau de VAOUR et de son chiffre d'affaires avec la mise en place des deux agences postales de MILHARS et de PENNE.

Informations Municipales

Cette volonté pourtant transcrite sur la convention, semble avoir été totalement occultée dans la décision qui vient d'être prise par les dirigeants départementaux de la Poste.

Il informe le Conseil Municipal du courrier qu'il compte adresser à Monsieur le Directeur de la Poste pour l'informer de son opposition à cette nouvelle grille d'ouverture au public et lui rappeler les engagements antérieurs de La Poste vis-à-vis de la Communauté de Communes du Causse Nord Ouest du Tarn.

Question sur « l'Obligation d'accueil des enfants les jours de grève à l'Ecole Primaire ».

Monsieur le Maire rappelle qu'en ce qui concerne les écoles de VAOUR et de PENNE dans le cadre du regroupement pédagogique, la convention d'accueil avec l'Education Nationale n'a pas été signée par le Président du SIVOS à ce jour.

Patus de Magné.

Monsieur LANOYE informe le Conseil Municipal du compte rendu de réunion rédigé par les habitants de Magné au sujet du « Patus de Magné » dont la Mairie a été destinataire.

Il précise qu'il compte rédiger un complément à ce compte-rendu qui ne reprend pas exactement la position de la Mairie de VAOUR lors de cette réunion ; où Monsieur BOUSQUET, Monsieur BOURAHLA et lui-même avaient clairement exprimé la volonté de conserver pour le bien commun, une zone de circulation et d'accès suffisants pour les besoins de la collectivité.

Maître TELLIER, Notaire de la Commune de VAOUR s'occupe de l'étude et de l'instruction de ce dossier, qui va nécessiter de longues démarches avant d'aboutir.

Association Traditions Vaouraises.

Monsieur GUENEE, informe le Conseil Municipal qu'il a été reconduit en sa qualité de Président de l'association des Traditions Vaouraises suite à l'assemblée générale et que le bureau de l'association a été renouvelé avec de nouveaux volontaires, afin de préparer la relève.

Léonore STRAUCH

CONSEIL MUNICIPAL du 20 novembre 2008

Présents : Mesdames PITAVAL, CASQUEL, STRAUCH, RIVERA-JARA, Messieurs BOURAHLA, LANOYE, LAFAGE, SORIN, GUENEE, GREZES.

Madame Frédérique PITAVAL a été élue secrétaire de séance.

Retrait de la Communauté de Communes de Vère Grésigne pour le compte de la Commune d'ITZAC du Syndicat de la Voirie du canton de VAOUR

Le conseil municipal de la commune de VAOUR

- Vu le code des collectivités locales
- Vu le code des communes
- Vu la délibération du Conseil du Syndicat de la Voirie du Canton de VAOUR en date du 18 octobre 2008,
- Vu la délibération de la Communauté de Communes de Vère Grésigne en date du 20/12/2007, Sollicitant la sortie de la Communauté de Communes Vère Grésigne pour le compte de la Commune d'ITZAC du Syndicat de la Voirie de VAOUR,
- Vu que la Communauté de Vère Grésigne a pour compétence « Création, Aménagement et Entretien de la voirie d'intérêt communautaire »

Après en avoir délibéré et à la majorité des membres votants (9 voix pour, 2 voix contre)

- Autorise la Communauté de Communes Vère-Grésigne pour le compte de la Commune d'ITZAC à sortir du Syndicat de la Voirie du Canton de VAOUR.

Retrait de la communauté de communes Vère Grésigne du SICTOM du Pays Cordais

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la délibération de la Communauté de Communes Vère Grésigne du 28 octobre 2008 décidant de son retrait du SICTOM du Pays Cordais. Il fait part également de la délibération du SICTOM du Pays Cordais du 13 Novembre 2008 qui accepte le retrait de la Communauté de Communes Vère Grésigne.

Monsieur le Maire propose le retrait de la Communauté de Communes Vère Grésigne du SICTOM du Pays Cordais selon les conditions patrimoniales et financières suivantes :

Informations Municipales

1- Equipement :

Nombre de bacs d'ordures ménagères :	89
Nombre de bacs de tri sélectif :	63
Nombre de caissettes jaunes (tri sélectif) :	482
Nombre de dalles en béton :	143

2- Restitution :

Les divers équipements devront être restitués au local du SICTOM du Pays Cordais en totalité au plus tard le 30 juin 2009. En cas de non restitution, les équipements seront facturés à leur juste valeur.

Compte tenu de l'article L 163-16 du Code des Collectivités Territoriales et de l'article L 5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales qui imposent la consultation de tous les Conseils Municipaux des Communes membres du SICTOM du Pays Cordais, Monsieur le Maire propose de se prononcer sur cette demande de retrait.

Le Conseil Municipal de VAOUR, procède au vote et à la majorité de voix (8 pour 2 contre, 1 abstention) donne un avis favorable à la demande de retrait de la Communauté de Communes Vère Grésigne du SICTOM du Pays Cordais au 31 décembre 2008.

Travaux intérieurs et extérieurs du bâtiment de l'ancienne Perception. Demande de subvention au Conseil Général du Tarn.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal, le devis estimatif des travaux qu'il reste à réaliser sur le bâtiment de l'Ancienne Perception de VAOUR. Il a été établi à partir de devis estimatifs demandés à des entreprises.

Il s'agit de travaux de couverture, de menuiseries extérieures, de plomberie chauffage, d'électricité, de plâtrerie-isolation et peinture.

L'estimatif de ces travaux se chiffre à : 44 851.68 € Hors Taxes.

Afin de pouvoir les réaliser, il propose au conseil municipal de déposer une demande d'aide au Conseil Général du Tarn dans le cadre du fonds de développement territorial.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal

- approuve l'estimatif financier des travaux présenté par Monsieur le Maire
- l'autorise à déposer une demande de subvention au titre du fonds de développement territorial auprès du Conseil Général du Tarn
- s'engage à ne pas commencer les travaux avant l'autorisation du Conseil Général.

- au vu de cet estimatif financier pour ces travaux, une demande d'aide va être déposée au Conseil Général dans le cadre du « FAPIC » après vérification du droit de tirage qu'il reste pour la commune de VAOUR sur cette ligne budgétaire au Conseil Général.

Logements de la Cité du Lac

Dans la perspective d'une possibilité de rénovation de certains logements de la Cité du Lac, il serait utile d'avoir une estimation financière du coût de la réhabilitation.

Par ailleurs, faisant suite à un courrier récent de Tarn Habitat de proposition sur la réhabilitation des parcs locatifs, il serait intéressant de prendre contact avec la société et voir avec elle, s'il est possible d'envisager une réhabilitation du parc locatif de Cité du Lac et dans quelles conditions.

Travaux Traversée de VAOUR

- Le goudronnage est prévu début de la semaine prochaine
- Marquage au sol face à la Boulangerie
- Mise en place de panneaux sécuritaires et directionnels de circulation dans les rues perpendiculaires comme prévu à l'étude dans le cadre du programme « Traversée de VAOUR »

Questions diverses

- Information sur un courrier de Tarn Habitat concernant un problème de voisinage au lotissement HLM à cause du nombre important d'animaux de basse cour et de chiens appartenant à un locataire et qui

Informations Municipales

occasionnent des nuisances sonores pour les voisins. Ce courrier fait suite à un rendez-vous pris par la directrice de Tarn Habitat avec les personnes concernées en présence de Monsieur le Maire de VAOUR.

- Courrier de l'Office de Tourisme concernant la mise en place d'un Site Internet axé sur la présentation touristique des différentes communes du Pays de VAOUR.

- Prolifération des chats et pigeons :

La commune a été dans l'obligation d'intervenir sur Caquioul en collaboration avec la SPA et la clinique vétérinaire de CORDES à cause de la présence d'une quarantaine de chats dans le hameau.

Actuellement, la stérilisation de 12 chats a été prise en charge par la SPA. La commune de VAOUR va en faire stériliser une dizaine environ.

Concernant les pigeons, les moyens employés jusqu'à présent pour les capturer ayant été vains, il est décidé de demander à Monsieur le Préfet la permission d'organiser une battue pour en réduire le nombre.

- Un conseiller rapporte la proposition d'une habitante : est-il envisageable d'augmenter le prix de l'eau sur les grosses consommations pour inciter les personnes à moins la « gaspiller » ?

Monsieur le Maire rappelle que les grosses consommations sont celles des exploitations agricoles pour les besoins de bétail, que c'est une des raisons de la tarification actuelle, qu'une autre en est la nécessité de vendre de l'eau pour avoir des recettes mais qu'il conviendra d'étudier cette solution.

Frédérique Pitaval

Le Coin des Associations

Sapeurs pompiers de Vaour : La Communauté de Communes a réalisé l'accès et la viabilisation du terrain qui va accueillir le nouveau Centre de Secours.

Le S.D.I.S. du Tarn programme l'étude et la maîtrise d'œuvre du nouveau Centre de Secours en 2009 pour une construction en 2010.

Nous avons lancé une campagne de prospection auprès des habitants de Vaour et des environs pour recruter des sapeurs pompiers volontaires, ce qui nous a permis pour l'instant d'en trouver 3 ou 4. Nous recherchons toujours quelques volontaires.

Pour vous engager en qualité de sapeur pompier volontaire, vous pouvez contacter le Chef du Centre de Secours de Vaour, le Capitaine Mohamed Bourahla au 05 63 56 34 98 ou au 06 72 06 83 83.

Vaournet : L'association Vaournet a tenu son assemblée générale le samedi 13 octobre 2008. Ça a été l'occasion, pour les adhérents, de constater que le réseau wifi fonctionnait correctement et permettait d'avoir une connexion à internet rapide et fiable. Le nombre des adhérents est maintenant stabilisé entre 25 et 30.

La situation financière est bonne. L'association a donc décidé de faire une ristourne sur la cotisation 2008, et de baisser ses tarifs pour 2009.

Été de Vaour, Assemblée Générale : Elle s'est tenue le 8 Novembre 2008 dans la Salle des Fêtes de Vaour en présence d'une quarantaine de personnes (présentes ou représentées). L'année 2007-2008 s'est déroulée dans un contexte particulier : année difficile suite à la suppression totale de la subvention accordée par la DRAC (38 000 €).

Beaucoup d'efforts ont été faits dans la maîtrise des dépenses. Le mécénat entreprises et le mécénat particuliers ont été développés et ont commencé à porter leurs fruits.

La saison à la Commanderie bien qu'un peu allégée s'est déroulée normalement et le festival 2008 a été une réussite.

Tout ceci a fait que le résultat comptable de ce dernier exercice 2007-2008 est équilibré; ce qui est très encourageant.

Pour l'année qui commence, la vigilance dans les dépenses et le développement de nos ressources seront encore le quotidien de manière à assurer la saison à la Commanderie et le Festival 2009 qui se déroulera du 1er au 8 août 2009 en espérant que nos partenaires institutionnels habituels continueront à nous soutenir de la même manière.

Les rapports d'activités et financier ont été approuvés ainsi que le budget prévisionnel, le Conseil d'Administration et le Bureau ont été élus, et tout le monde s'est retrouvé devant un apéritif convivial.

Rendez-vous est pris pour les dates à la Commanderie et au prochain Festival.

Le Président, Serge Renard